

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carrefour des amis inc.	Numéro de permis 2019642	Date d'inspection Le 26 août 2025	
Nom de l'établissement Halte Carrefour des amis		Numéro de téléphone (506) 542-2538	
Adresse 795 rue École Beresford NB E8K 1V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Visite à l'établissement en début d'avant-midi pour une visite d'inspection de surveillance inattendue
 -Le ratio fut respecté durant la visite
 -Un registre des incidents (cahier des petits bobos) quotidien est tenu, les parents sont avisés de ceux-ci et signent le registre.
 -Révision et explication du formulaire de rapport d'incident avec la directrice de la halte lorsque survient un incident devant être signalé, il fut clarifié lesquels des incidents qui se doivent d'être rapportés et également le fait que ce rapport doit être envoyé au Ministère dans les 24heures suivants l'incident et une copie est donné au parent
 -Les rapports d'incident sont versés dans le dossier de l'enfant
 -Il fut observé durant la visite que les éducatrices sont engagées auprès des enfants, elles se mettent au niveau des enfants, leur apportent du support et de l'écoute dans l'accomplissement de leurs projets.
 -Le matériel offert aux enfants dans la zone de jeu extérieur est en quantité suffisante et varié.
 -L'aire de jeux extérieurs offre aux enfants un environnement sécuritaire qui leur permet de jouer et d'explorer
 -Des zones ombragées offertes aux enfants dans l'aire de jeu extérieur représentent une superficie d'au moins 0.45m² pour tous les enfants pouvant être accommodés dans l'aire de jeu extérieure.
 -La nourriture qui provient de la maison porte le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin.
 -Durant l'année scolaire et la saison estivale le dîner et les collations sont fournis par le parent
 -L'eau potable est servie tout au long de la journée
 -Les EPIPENS sont rangés hors d'accès des enfants, mais facilement accessibles aux membres du personnel.
 -L'acétaminophène n'est pas tenu sur les lieux
 -Les médicaments prescrits par ordonnance se retrouvent dans leur contenant d'origine il porte l'étiquette indiquant le nom du médecin, les instructions d'administration et la période pendant laquelle il doit être administré.

Observations: À mon arrivée à la halte les enfants mangent leurs collations, une fois terminé ils se sont préparés pour aller jouer dehors. Ayant été surpris par la pluie, ils sont entrés pour une période de jeux libres; un groupe d'enfant ont attrapé des araignées et sont en observation, un autre groupe joue avec des « beyblades », le troisième groupe fait du dessin ou des jeux imaginaires. Une fois la pluie cessée ils sont retournés jouer dehors.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 août 2025

Date

original signé par
Annie Roy Boudreau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 août 2025

Date